

Action A.2.1

Poursuivre la recherche d'économies d'eau auprès des principaux industriels consommateurs

RÉSUMÉ

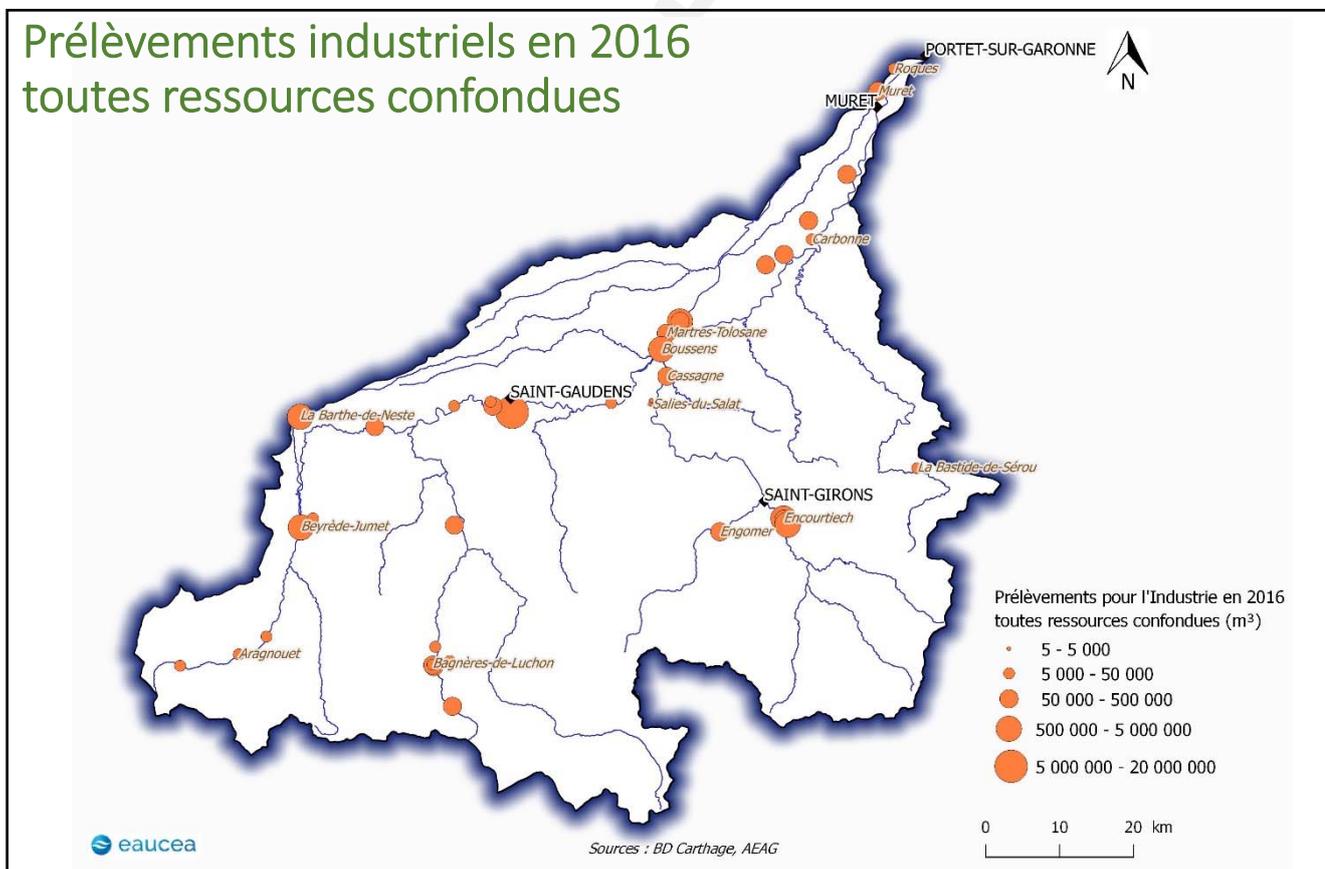
Pour faciliter la gestion de crise en cas d'arrêt sécheresse, définir sur les sites industriels les plus concernés et consommateurs, des modalités d'adaptation de l'utilisation de l'eau temporaires et acceptables.

RÉPOND AUX RECOMMANDATIONS DU PANEL CITOYEN :

- MilieuNat3

OÙ ?

**Prélèvements industriels en 2016
toutes ressources confondues**



POURQUOI ?

SDAGE

- Disposition C14 : Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau

SAGE

- II.15 - Améliorer les process industriels pour qu'ils consomment moins d'eau,

PGE

M20 :

- Inciter aux économies d'eau ;
- Valoriser et intégrer de manière itérative les actions d'économies d'eau (industrie et eau potable) aux modèles d'évaluation des débits d'étiage.

CONTEXTE

Entre 2003 et 2016, l'industrie du territoire représente un prélèvement cumulé de 40 Mm³ en moyenne, soit 33% des prélèvements d'eau annuels tous usages confondus. Comme dans le secteur domestique, la majorité de ce volume est restituée au milieu via les stations d'épuration industrielles, réduisant la consommation nette de l'industrie à 2,8Mm³ en moyenne sur 2003-2016.

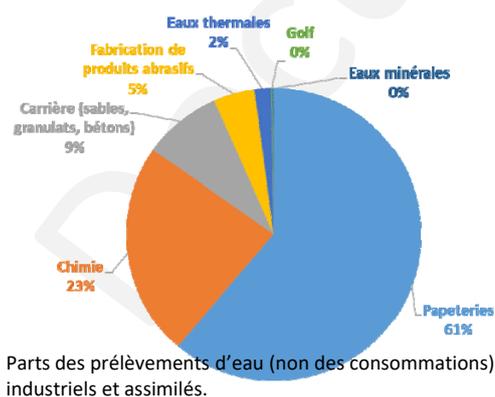
Environ deux tiers de ce volume est en fait prélevé par l'activité papetière, ancrée dans l'histoire économique de la haute vallée garonnaise (Fibre excellence Saint Gaudens et Papeteries de Saint Girons).

Au niveau national et local, depuis 20 ans l'effort consenti par les industriels est effectif. La marge d'économie la plus importante est désormais réalisée, sous l'effet conjugué de :

- l'interdiction du refroidissement en circuit ouvert ;
- l'interdiction du lavage des matériaux d'extraction en circuit ouvert.
- l'amélioration des process industriels.

L'atteinte d'objectifs réglementaires sont définis pour certains secteurs d'activités, au travers de BREF¹, documents techniques de référence pour les services de la DREAL. Sur le territoire du PTGA, l'atteinte de ces objectifs est en cours et représente la principale réponse à la recherche d'économies d'eau. Notamment, les papeteries sont soumises au BREF¹ papetier (sorti en septembre 2014) fixant des valeurs de référence en terme de consommation d'eau, avec l'obligation de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles de production. Ces techniques sont déjà implantées pour la plupart, car les industriels disposaient de 4 ans (jusqu'à sept 2018) pour se mettre en conformité avec ces valeurs de référence. La mise en place des mesures se poursuit, avec notamment le projet de recyclage des eaux de refroidissement et des eaux de laveuses. A titre d'exemple sur les papeteries de St Gaudens et de St Girons, la baisse de prélèvement attendue est de 140 m³/h à St Gaudens et, à un autre niveau étant donné la taille d'infrastructure, de 100 m³/j à St Girons.

Pour aller plus loin, la DREAL mène également des actions renforcées auprès des industriels préleveurs pour gérer les temps de crise, sur les zones sensibles (secteurs régulièrement soumis au sécheresse et aux arrêts de restriction de prélèvement). Le PTGA confirme l'intérêt de poursuivre ces actions, et d'en dresser leur bilan (efficience), pour disposer de retours d'expérience techniques par catégories d'activités.



OBJECTIFS

- Faciliter la gestion de crise
- Mesurer l'efficience d'adaptations des consommations industrielles de l'eau par temps de crise



CONTEXTE (suite)

Le bilan dressé à l'échelle régionale par la DREAL Occitanie identifie environ 200 principaux consommateurs industriels, correspondant :

- Aux établissements ICPE prélevant dans les réseaux AEP plus de 50 000 m³/an (51 concernés)
- Aux établissements ICPE prélevant dans le milieu naturel plus de 7 000 m³/an (161 concernés).

Une centaine d'établissements se situe dans des bassins versants en déséquilibre quantitatif important ou moyen, d'où l'enjeu de compléter l'action de maîtrise des besoins annuels par l'adaptation des besoins en temps de crise. **Les prescriptions de réduction temporaire de prélèvements concerne environ 30 établissements ICPE à l'échelle régionale, dont la moitié dispose actuellement d'un plan d'action interne dédié. L'idée serait de généraliser cet outil.**

Ce plan d'action :

- Est l'application concrète des arrêtés-cadre sécheresse départementaux ou interdépartementaux ;
- Définit les mesures de réduction des prélèvements par seuils de restriction ;
- Permet d'adapter les restrictions d'usages aux contraintes et aux process des industries.
- Etablit des débits de prélèvements par seuils de restriction afin de faciliter le contrôle des prélèvements en période de sécheresse.

Il doit prévoir :

- Les mesures spécifiques aux processus de production à mettre en œuvre sur les installations lors du déclenchement de chacun des niveaux de limitation ou de restriction définis par l'arrêté cadre sécheresse en vigueur ;
- Pour exemple, les mesures retenues peuvent être :
 - réduction ou arrêt des activités les plus consommatrices d'eau ;
 - recyclage des eaux traitées, circuits fermés,... ;
 - prélèvement dans un milieu moins sensible ;
 - stockage des effluents (en fonction du débit du cours d'eau et du flux rejeté) ;
 - report des opérations de lavage estivales ;
- Leurs modalités d'application ;
- Les débits de prélèvements journaliers en fonction des niveaux de restriction ;
- Les conditions de reprise ;
- Les gains attendus pour chacune des mesures proposées ;
- Un suivi de l'impact des rejets sur le milieu.

Ces mesures sont élaborées dans le respect prioritaire des règles de sécurité et de salubrité.



CONTENU DE L'ACTION

Pour aller plus loin, la DREAL Occitanie établit actuellement une liste complémentaire d'industriels (ICPE) situés en zone sensible aux sécheresses et sur lesquels la généralisation de l'outil « plan d'action interne Sécheresse » serait pertinente. Pour les industriels concernés (une vingtaine), l'action requise va donc plus loin que la réglementation nationale.

Un diagnostic préalable est nécessaire au sein de la DREAL pour identifier les cibles prioritaires, par exemple au sein des bassins versants en déséquilibre quantitatif moyen à important. La réalisation de plans d'actions sera alors prescrite par arrêté préfectoral. Puis l'appui des industriels volontaires à l'élaboration de leur plan d'action sera nécessaire.

Au bout de 5 ans, un bilan pourrait être dressé pour mieux qualifier et quantifier la contribution industrielle à l'atteinte des objectifs du PTGA. Il permettrait aussi une évaluation d'efficacité permettant de progresser dans la gestion collective des crises (€ investi / m³ économisé et effet sur la gestion de crise hydrologique).

COMMENT CONCRETISER ?

CLÉS DE RÉUSSITE

- Appui technique et méthodologique au montage des plans d'actions individuels

MAÎTRE D'OUVRAGE

- DREAL (recensement et interface avec les industriels)
- Industriels (Diagnostics individuels)
- Bilan sur l'efficacité des mesures d'économie d'eau industrielles : MOA à définir.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agence de l'Eau, Etat, Région, Conseils départementaux, CCI



COÛTS

- Prospection et interface avec les industriels : réalisé par services DREAL ICPE sans budget spécifique.
- - Réalisation de plans d'actions individuels dédiés à la gestion de crise : 20 industriels prioritaires, parmi les principaux consommateurs du périmètre. Coût estimatif : 10 à 20k€ / site
- - Bilan global : retour sur l'efficacité des adaptations industrielles réalisées. Hypothèse : étude à 20 à 30 k€

FINANCEMENTS POTENTIELS

Diagnostiques individuels à la charge des industriels (faisabilité et définition des travaux d'économie d'eau) :

- AEAG 50%.



BÉNÉFICES, RETOMBÉES ATTENDUES

- Clarification, explicitation de mesures pour l'industriel et pour l'Etat
- Garantie de mesures concrètes et réalistes au cas par cas, explicitées dans un plan d'adaptation aux situations de crise. Meilleure résilience de l'industrie du territoire : capacité à gérer les épisodes de sécheresse
- Contribution de l'industrie à la gestion collective du temps de crise
- Opportunité pour l'établissement industriel de valoriser son image au sein de son territoire.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'établissement industriels impliqués dans l'action
- Retour sur le coût efficacité de l'action (€ / m³ économisé) pour différentes catégories d'activités.

Limites de la méthode

- Impacts éventuels sur l'activité de production à évaluer et à minimiser (niveau de production, hygiène et sécurité, ...)
- Intérêt de la mesure limité si entraîne un report temporaire sur le réseau d'eau potable.

